

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Expéditrice : Heather Gale, directrice générale

Date : Le 3 juillet 2019

Objet : **Appel de candidatures pour le Comité consultatif des intervenants du programme CanadaGAP**

Date limite pour soumettre des candidatures : 30 août 2019

Veuillez soumettre les candidatures par écrit à : info@canadagap.ca

CanadaGAP accepte maintenant les candidatures en vue des nominations au sein du Comité consultatif des intervenants. Ce Comité a pour mandat de conseiller le Conseil d'administration du programme CanadaGAP sur les questions de nature technique et de faire des recommandations au sujet des guides de CanadaGAP, des modèles HACCP et d'autres documents.

Qui peut proposer une candidature?

Toute personne, tout organisme ou intervenant de toutes les régions peut soumettre des candidatures. Les proposants sont invités à joindre à toute candidature une description de l'expérience et des antécédents du candidat (par ex., son curriculum vitae) pour aider le Conseil d'administration à évaluer les compétences et l'expertise de chacun des candidats à l'égard du programme CanadaGAP.

Comment se fait la sélection?

Les candidatures sont évaluées par le Conseil d'administration, qui désigne les membres du Comité. Les nominations seront annoncées avant la fin de décembre 2019.

Qu'est-ce qu'un bon candidat?

Le document ci-joint intitulé « Critères des membres du Comité consultatif des intervenants » décrit la composition du Comité. Le Conseil d'administration tente de nommer des membres qui représentent les diverses cultures couvertes par le programme CanadaGAP, mais les principaux critères de sélection sont l'expertise en salubrité alimentaire et les connaissances techniques du secteur des fruits et des légumes frais. Les candidats ayant une expertise de divers types de production, de l'entreposage, de l'emballage, du remballage, du commerce en gros et du courtage et toute autre expertise pertinente (par ex., connaissance de l'industrie, expérience en matière de salubrité alimentaire, connaissance du développement du programme CanadaGAP, des guides et des modèles HACCP) seront considérés.

Les candidats n'ont pas besoin d'être appuyés par une association horticole provinciale ou nationale, ni par un affilié ou un membre et ils n'ont pas à représenter une région ou à avoir une affiliation en particulier. **Chaque candidature sera évaluée au mérite.**

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPS ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

Les membres du Comité peuvent provenir de n'importe quelle région. Toutefois, pour limiter la taille du Comité et afin de nommer les membres en vertu de leurs compétences, il se peut que certaines provinces ne soient pas représentées au Comité.

Pour éviter les conflits d'intérêts, réels ou apparents, les auditeurs et les représentants d'organismes de certification ne peuvent siéger au sein du Comité, que ce soit en tant que membres votants ou de membres d'office. CanadaGAP rencontre régulièrement les représentants des organismes de certification pour résoudre des questions techniques et pour connaître les points de vue des auditeurs CanadaGAP.

À quoi s'engagent les membres du Comité?

Les candidats sélectionnés doivent s'engager à servir un mandat d'un à trois ans débutant en janvier 2020. Les membres du Comité se réunissent en personne une fois par année, à Ottawa (le plus souvent en juin). Si des questions doivent être réglées à un autre moment de l'année, le Comité tient une conférence téléphonique. Il est attendu des membres de transmettre au Comité les commentaires et les suggestions de leur secteur ou de consulter le plus largement possible les intervenants de leur groupe de production, de leur région ou de leur secteur d'expertise. Les réunions du Comité se déroulent en anglais.

Puisque les membres sont sélectionnés selon leur expérience individuelle, leur perspective, leur domaine d'intérêts, entre autres facteurs, ils ne peuvent se faire remplacer à une réunion ou à une conférence téléphonique du Comité; les substituts ne sont pas admis.

Les frais de déplacement pour assister à la réunion d'été, à Ottawa, seront remboursés par CanadaGAP.

Les membres du Comité (ou leur employeur ou l'organisme qu'ils représentent) doivent s'attendre à assumer les frais liés au temps consacré aux réunions du Comité.

Peu importe l'organisme qu'il représente, le membre a pour rôle principal de conseiller le Comité en mettant à profit ses compétences ou connaissances en matière de salubrité alimentaire ou de processus de production.

Comment soumettre une candidature?

Veillez soumettre les candidatures **par écrit** à : info@canadagap.ca

La date limite pour soumettre des candidatures est le 30 août 2019. Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.

Pour de plus amples renseignements

- Consultez le document ci-joint : « Critères des membres du Comité consultatif des intervenants »
- Visitez la section sur la gouvernance de CanadaGAP : <https://www.canadagap.ca/fr/history/governance/>
- Communiquez avec le personnel de CanadaGAP au 613-829-4711 ou info@canadagap.ca

Nous vous remercions de votre intérêt soutenu pour le programme CanadaGAP et de votre contribution au programme.

p.j.



Critères des membres du Comité consultatif des intervenants du programme CanadaGAP

Le Conseil d'administration de CanadaGAP évalue les candidatures selon les critères suivants (selon leur pertinence pour chaque candidature) en vue des nominations.

- Connaissance de la salubrité alimentaire et expertise technique, surtout en matière de production et de manipulation des fruits et des légumes frais (emballage, entreposage, remballage, commerce en gros et courtage)
- Connaissance et expérience des processus relatifs à la production de plusieurs fruits et légumes frais et à leur manipulation
- Connaissance des processus de production et de manipulation liés à une culture en particulier ou propres à des régions géographiques.
- Expertise en matière de liste de contrôle d'audit ou d'autoévaluation (par ex., avoir aidé des exploitations à se préparer à un audit, avoir utilisé les documents pour effectuer des audits internes)
- Connaissance des préoccupations liées à l'utilisation des guides et des listes de contrôle d'audit et d'autoévaluation du programme CanadaGAP
- Expérience dans l'utilisation des guides de CanadaGAP ou bonne connaissance de leur élaboration
- Participation à l'élaboration ou bonne connaissance de la liste de contrôle de l'audit, de la liste de contrôle de l'auto-évaluation ou du matériel de formation des auditeurs

Les nominations du Comité visent à pourvoir les postes suivants de membres votants :

1. Expert en production et manipulation de **légumes cultivés et/ou de pommes de terre en plein champ**
2. Expert en production et manipulation de **produits de serre**
3. Expert en production et manipulation de **fruits (petits fruits et/ou fruits de verger et de vigne)**
4. Expert en **remballage**, en **commerce en gros**, et autres activités pertinentes
5. **Représentant des acheteurs** possédant de l'expérience en matière de salubrité alimentaire, **OU** expert d'un autre domaine considéré d'importance pour le Comité par le Conseil d'administration pour CanadaGAP.
6. à 9. Des individus possédant des compétences techniques ou une expertise en matière de salubrité alimentaire (quatre sièges)

La province ou la région d'origine d'un candidat sera prise en compte, mais elle ne constituera pas un facteur déterminant dans la sélection des membres du Comité.

Date limite pour soumettre des candidatures : 30 août 2019

Veillez soumettre les candidatures à : info@canadagap.ca